

Numéro de l'acte	2022-123-STLL	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière de l'acte	7.5.1	

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

QUESTION N°2022-123

FINANCES : SUBVENTION AU TITRE DE LA COMMISSION « EQUIPEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES » DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : SECTION EV5 - AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE DE 815M SUR LE QUAI DU COMMERCE

RAPPORTEUR:

Monsieur Dominique LARDEUR Conseiller Délégué, Travaux – Jardins Ouvriers – Cimetières

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 5 février 2018,

Considérant que :

- Le Conseil départemental poursuit son action d'aide au bénéfice des communes,
- La Ville d'Arques à déposé un dossier de demande de subvention concernant les Travaux d'aménagement d'une liaison douce sur le Quai du Commerce pour la section EUROVELOROUTE,
- Le courrier du Conseil départemental du 25 avril 2022 attribue à la Ville d'Arques une subvention « Pistes Cyclables » pour la section EV5 - Aménagement d'une liaison douce de 815 m sur le Quai du Commerce d'un montant de 80 000.00 €.
- Il est proposé de solliciter un financement du Conseil départemental pour la réalisation des travaux.
- Le montant des travaux prévisionnel s'élève à 404 172.49 € HT;
- Il convient de proposer le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	404 172.49 € HT	CONSEIL DEPARTEMENTAL	80 000,00 € HT
		Fonds propres de la Ville d'Arques	324 172.49 € HT
MONTANT HT DE L'OPERATION	404 172.49 € HT	MONTANT HT DE L'OPERATION	404 172.49 € HT

Après avoir entendu son rapporteur,

<u>ARTICLE 1:</u> VALIDE le plan de financement et **ACCEPTE** la subvention du CONSEIL DEPARTEMENTAL, correspondant aux travaux d'aménagement d'une liaison douce sur le Quai du Commerce pour la section EUROVELOROUTE.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL:

- Votes favorables

21

- Votes défavorables

0

- Abstentions

0

Fait à ARQUES Le 14 décembre 2022

La secrétaire de séance, Stéphanie BODDAERT

Le Maire,

Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

Affiché le 16 décembre 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Treize Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le sept décembre 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : — Benoît ROUSSEL — Hélène FAYEULLE — Thierry MERCIER — Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX — Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Chloé KOCLEGA — Alexandrina DA SILVA - Caroline SAUDEMONT — Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS — Corinne BOCQUILLON — Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de présents ou représentés :

- 18 présents
- 3 absents non excusés
- 5 absents excusés sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.